



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE

DU 7 janvier 2014

L'an deux mil quatorze le sept janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 décembre 2013

**Etaient présents :** Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, SPECIA Brigitte, FRULEUX Anne-Marie, et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BECHEVET Patrick, DEVILLE François, GASPARINI Gil-Laurent, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, PERROUD Frédéric, PILLOT Jean-François, JORDAN Hubert.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :** Monsieur PAILLET Hervé à Monsieur DUPUIS Gilles, Madame EPRON Catherine à Madame DESPRES Muriel, Madame BILLAULT Céline à Monsieur JORDAN Hubert, Monsieur ROUAULT Raphaël à Monsieur Jean-Pierre FILLION

**Etaient absents excusés :** Mesdames BARBAZ Christelle et GHIGLIONE Patricia.

Madame CHABOUD Any a été élue secrétaire de séance.

#### **Compte-rendu :**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **RECOIT** les vœux de Monsieur le Maire pour cette nouvelle année.
- **RECOIT** les vœux de la Société Sportive d'Allinges et de l'association Allinges Autrefois.
- **EST INFORMÉ** de l'organisation du CARNAVAL'LINGES les 12 et 13 avril prochain. La première réunion préparatoire aura lieu le 13 janvier. Le Maire indique que la soirée dédiée à la remise des récompenses aux jeunes sportifs se déroulera le 21 Février prochain à l'Aérospatiale
- **EST INFORMÉ** de l'état d'avancement du Projet Educatif Territorial mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. La prochaine réunion de la commission extra municipale aura lieu le mercredi 15 janvier à 18h. Monsieur le Maire indique qu'il s'est entretenu avec Madame Lefèvre Puech, Inspectrice de l'Education Nationale, qui a exprimé sa grande satisfaction pour le travail réalisé par la commune depuis septembre 2013. Cette dernière a indiqué qu'elle se réservait la possibilité d'inscrire l'école d'Allinges comme site pilote de la réforme des rythmes scolaires.
- **EST INFORMÉ** de l'organisation de la deuxième et dernière réunion du jury du concours d'architecte le 30 Janvier en vue de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire.
- **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal à l'unanimité.
- **EST INFORMÉ** de l'avis exprimé par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial vis-à-vis de l'extension d'Intermarché. Celui-ci est favorable et a été approuvé à l'unanimité des membres de la commission. L'extension entraînera un agrandissement de la surface de vente d'environ 800 m<sup>2</sup>, l'implantation d'un deuxième poste d'essence, d'une augmentation de parking, d'une meilleure intégration paysagère et la construction d'un nouveau restaurant. Monsieur PERROUD a visité l'aménagement piétonnier à l'arrière du magasin et considère que celui-ci peut s'avérer difficile pour certains usagers. Monsieur le Maire indique que du fait de la topographie des lieux, il est difficile de trouver une solution meilleure. Il ajoute que plusieurs usagers ont malgré tout exprimé leur satisfaction. Madame CHABOUD estime qu'il serait opportun d'avoir un point lumineux sur ce cheminement. Monsieur DUPUIS dit que le travail réalisé permet de rendre service et de faciliter l'accès à Intermarché pour les piétons venant du plateau de la Chavanne. Monsieur le Maire en profite pour remercier Monsieur BOURQUI de l'avoir accompagné et pris les bonnes initiatives le vendredi 3 janvier afin de libérer le fossé du fait des fortes intempéries, notamment Chemin de Leyriat.
- **EST INFORMÉ** que la Communauté de Communes des Collines du Léman a lancé une nouvelle étude concernant la requalification de l'existant au niveau de la Zone d'Activité Economique de Mésinges. Le but est d'améliorer la desserte de la zone, l'intégration paysagère, la sécurité du site, définir les services et équipements à mettre en place (éclairage). L'objectif est de lancer la requalification de la zone et donc le réaménagement de l'existant avant la mise

en place des nouvelles infrastructures. Monsieur le Maire ajoute qu'une transaction est en cours sur l'ancien bâtiment DETRAZ qui devrait être racheté par une entreprise Thononaise qui se développe dans le secteur de la plasturgie.

- **EST INFORMÉ** de l'avancée de la procédure concernant le contentieux lié à la réalisation de 11 logements aidés aux Bougeries. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître FIAT, qui détaille le déroulement de l'audience. Le Président du Tribunal a mis en délibéré au 14 janvier sa décision. Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le maintien de sa position unanime en faveur du projet. Il incite les élus à s'exprimer si des désaccords se sont faits jour. L'ensemble des élus maintient sa position unanime en faveur de ce dossier.
- **EXAMINE** le projet de délibération visant à la création d'une autorisation de programme en vue du financement des phases projet et travaux de suppression des passages à niveau n°67 et 68. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au Conseil Général d'accompagner la commune sur le financement de la part communale qui s'élève en totalité à 1 725 500€. Il ajoute que lors des réunions de la commission de répartition des fonds genevois dont il fait partie, un fonds de concours a été créé afin d'aider au financement des travaux de suppression de passages à niveau classés préoccupants tels que celui d'Allinges. Monsieur le Maire distribue les divers documents qui permettent de bien saisir le principe de répartition et le niveau de ce fonds de concours dédié. L'objectif de Monsieur le Maire est de permettre à la commune de financer la plus petite part possible de sa participation, grâce aux aides de la Commission Mixte Maires/Conseillers Généraux en charge de la répartition des Fonds Genevois. Au-delà de l'aide de 1 000 000€ déjà validée par ladite Commission, la Communauté de Communes des Collines du Léman a décidé de créer un fonds de concours de 120 000€ qui viendra également abonder la participation communale. En effet, la création d'un rond-point permettra de desservir la Zone d'Activité Economique de Planbois, identifiée comme une zone d'intérêt communautaire. Monsieur le Maire indique que la création de l'Autorisation de Programme permet d'échelonner sur plusieurs années le financement de ces travaux, qui se déroulera sur une période couvrant les années 2014 à 2017. Il ajoute qu'actuellement, les travaux n'ont pas pris de retard et que la mise en circulation de la nouvelle voirie est toujours prévue au second semestre 2015. Monsieur DEVILLE s'interroge sur l'entretien des deux ronds-points qui seront réalisés. Monsieur le Maire indique que la nouvelle voirie aura un statut départemental. Il ajoute que l'entretien du second rond-point entraînera nécessairement une répartition des frais d'entretien dont une partie incombera à la commune. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** le projet de délibération visant à soumettre au régime forestier la parcelle D84 cédée à la commune par Madame VULLIEZ François. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PHILIPPE. Ce dernier précise l'emplacement de la parcelle et sa superficie (0,4955ha). Cette parcelle est également à proximité immédiate du marais de la Bossenot. L'application du régime forestier entraîne une prise en charge par l'ONF de l'entretien de la forêt communale. Monsieur PHILIPPE profite de cette demande pour rappeler la composition et l'emplacement des forêts communales. Monsieur JORDAN s'interroge sur le supplément de frais de gestion qu'entraîne la mise en application du régime forestier. Monsieur PHILIPPE indique qu'il n'y a pas d'estimation, mais que les frais ne devraient pas être importants car la parcelle est composée de noisetier et de prairie. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** le projet de délibération visant à l'ajustement de l'enveloppe de répartition de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012, le Conseil Municipal a mis en place et voté à l'unanimité ce régime indemnitaire. Il indique que la répartition de cette prime est réalisée selon divers cadres d'emplois et qu'il est donc nécessaire de procéder à des réajustements réguliers pour prendre en compte les départs et arrivées d'agents, ainsi que les avancements de grade. Il s'agit de permettre également à des agents nouvellement arrivés de bénéficier du même traitement que leurs collègues. Monsieur BONDURAND s'interroge sur la possibilité de connaître les noms des personnes dans les cadres d'emploi. Monsieur le Maire indique que les questions nominatives sont réglées par arrêté municipal. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** le bail de location de l'appartement n°2 de l'école. Monsieur le Maire rappelle les différentes conditions de location et le montant du loyer, fixé à 350€. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** la décision modificative visant à procéder à des virements de crédits. Celle-ci doit permettre de boucler l'amélioration du pilotage du budget. Le montant des crédits transférés depuis le chapitre 012 (rémunérations) vers le chapitre 011 (charges à caractère général) est de 31 000€. Cette somme est répartie sur différents articles (énergie électrique, fournitures de petit équipement, contrats de prestation de services, voies et réseaux). Monsieur PERROUD s'interroge sur la location du véhicule et son montant. Monsieur le Maire indique que la location est de 1600€ par mois. Ce dossier est en cours de clôture et l'indemnisation de Groupama devrait arriver rapidement tant en ce qui concerne les loyers mensuels du véhicule de prêt que le remboursement du camion volé. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** la motion en faveur du maintien de l'existence du SIDISST. En effet, Monsieur le Préfet a décidé de proposer aux collectivités de supprimer le SIDISST. Monsieur le Maire considère que compte tenu de la période, si la volonté est de supprimer des syndicats intercommunaux, d'autres structures pourraient être examinées de manières plus urgentes par rapport à leur faible activité. Il ajoute que les élus du secteur ont souhaité adopter une motion de soutien en attendant que le périmètre de la future intercommunalité entraîne éventuellement et de fait une disparition du SIDISST. Mais dans ce cas, il faudra se réinterroger en temps voulu sur la prise de compétence par

l'intercommunalité. Il n'y a donc pas aujourd'hui, selon Monsieur le Maire, de raison objective de supprimer le SIDISST. D'autre part, Monsieur le Maire indique que la participation communale est intégrée dans le budget communal, alors que dans de nombreuses communes elle est fiscalisée. En cas de suppression du SIDISST, les modalités de participation communale devront être revues et notamment le financement de la future Caserne des Pompiers. Adopté à l'unanimité.

- **RECOIT** diverses informations concernant l'intercommunalité. Tout d'abord, Monsieur le Maire indique que la ville de Thonon-les-Bains n'a pas été rattachée à la Communauté de Communes des Collines du Léman au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il donne un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 22 décembre avec le Préfet à cette occasion. Ce dernier a effectué une explication de texte de son arrêté et a affirmé que celui-ci était légal, demandant que Ville de Thonon et 3 CL adoptent des mesures prudentielles, en cas de rattachement rétroactif, telles que l'examen de conventions permettant le transfert des compétences (rémunération du personnel et fonctionnement des compétences transférées). Actuellement, le recours est entre les mains du Conseil d'Etat. Monsieur le Préfet souhaite que le Conseil d'Etat décide d'appliquer l'arrêté de rattachement du 03 Octobre 2013 et ajourne la suspension. Le Ministre de tutelle pourrait intervenir dans ce sens. A la suite de cette réunion, Monsieur le Préfet a transmis un courrier aux Collines du Léman anticipant ainsi les conséquences de l'annulation de la suspension de l'arrêté de rattachement, reçu le 2 janvier 2013. Madame BON s'interroge sur le contenu des réponses de Monsieur le Maire et de Monsieur le Maire de Thonon aux propos du Préfet. Monsieur le Maire confirme que les demandes du Préfet ne seront pas mises en œuvre et attend que la procédure arrive à son terme. Monsieur le Maire rappelle que tous les recours engagés contre l'arrêté de rattachement sont basés sur le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Au niveau de la gouvernance, l'arrêté est également suspendu du fait de la suspension de l'arrêté de rattachement. Cependant, la question n'étant pas réglée, la préparation des listes des délégués communautaires en vue des municipales, est davantage compliquée. Monsieur le Maire a posé la question au Préfet sur ce point, qui lui a indiqué que les délégués, en cas de nombre insuffisant ou surnombre, seront désignés par les Conseils Municipaux. Madame CHABOUD indique que d'autres communautés de communes de France se sont exprimées notamment au Congrès des Maires à Annemasse sur le même problème. Monsieur le Maire indique qu'en effet, trois cas similaires existaient en France actuellement.
- **EXAMINE** le projet de délibération visant à valider la convention annuelle avec Chablais Insertion. Cette convention permet de faire appel, sur le site des Châteaux, à des personnes en situation d'insertion et de retour à l'emploi. Le montant de la participation communale est de 18 800€. La part communale est complétée par les cofinancements Conseil Général et Etat. Monsieur le Maire rappelle une nouvelle fois que l'intervention des associations dans le cadre de chantier d'insertion n'est pas acquise mais doit être approuvée chaque année par la Commission Locale d'Insertion. Approuvé à l'unanimité.
- **EST INFORMÉ** des nouvelles dispositions relatives au renouvellement des cartes d'identité ; le lieu d'édition de ces documents administratifs est maintenant réalisé en Sous-préfecture de Bonneville.
- **APPROUVE** le remplacement du congé maternité de Sandrine LAVANCHY.
- **EST INFORMÉ** du délai de dépôt des candidatures transmis par la Préfecture de la Haute-Savoie pour les élections municipales de 2014. Des prises de rendez-vous sont possibles entre les 17 et 21 février, puis du 24 au 28 février en Sous-Préfectures. La préfecture organise également une réunion publique d'information à la Sous-préfecture de Thonon-les-Bains le mercredi 22 janvier 2014 à 18 heures.
- **EST INFORMÉ** d'une demande d'un habitant de Métinges concernant la location d'un terrain agricole appartenant à la commune. Cette demande a évolué en un projet associatif pour réaliser un jardin partagé. Monsieur BERGERON relaie le projet pensé par une partie des habitants de Métinges. Monsieur le Maire estime qu'il s'agit d'un projet intéressant, fédérateur des habitants, qui demande à être approfondi. Il va recevoir ces personnes pour avoir plus de détails. Monsieur DEVILLE estime également que ce projet est innovant et s'inscrit dans une démarche citoyenne.
- **ENTEND** Monsieur le Maire repréciser les questions budgétaires, pouvant affecter l'intercommunalité, liées au rattachement de Thonon-les-Bains à la Communauté de Communes des Collines du Léman. L'objectif fixé est d'atteindre la neutralité fiscale. Cela serait difficile pour Thonon-les-Bains aujourd'hui exclu de la fiscalité additionnelle. Le rattachement effectif dans plusieurs mois rendra encore plus complexe le rapprochant des collectivités, chacun ayant à ce moment voté leurs documents budgétaires et taux de fiscalité.
- **ENTEND** Monsieur PILLOT s'interroger sur la date prévue pour l'approbation du PLU. Monsieur le Maire indique qu'il sera difficile d'approver le PLU avant le mois d'avril, compte tenu de l'organisation de l'enquête publique. Monsieur DUPUIS ajoute que le 23 janvier est la date butoir pour la réception des avis des personnes publiques associées. Il précise le délai d'organisation de l'enquête publique, qui se déroulera durant un mois, puis un mois de rédaction du rapport du commissaire enquêteur. Monsieur DEVILLE souhaite savoir si le PLU respecte bien le SCoT, car il entend dire que celui-ci ne le respecterait pas. Monsieur le Maire indique que les personnes publiques associées donnent globalement des avis très positifs. Il ajoute que par rapport au SCoT, les PLU examinés reçoivent

approximativement les mêmes avis, liés à l'enveloppe urbaine et à la typologie de l'habitat. Il confirme donc que le PLU n'est pas dans une situation de non-conformité avec le SCoT mais respecte ses orientations. Monsieur PILLOT s'interroge sur le PLU qui s'applique actuellement. Monsieur DUPUIS indique que certains permis sont arrivés à échéance du sursis à statuer, mais que des solutions ont été trouvées dans certains cas pour éviter de voir émerger ces constructions.

- **ENTEND** Monsieur PILLOT s'interroger sur la fermeture de la Poste entre Noël et le jour de l'an. Monsieur le Maire indique que le remplacement de l'agent est en cours de résolution, grâce à l'affectation d'une agente municipale détachée de l'école durant les vacances scolaires.
- **ENTEND** Madame SPECIA s'interroger sur la date de l'inauguration de l'espace jeune. Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui l'espace est utilisé alors qu'il est toujours en zone de travaux, et ce malgré les barrières installées et le panneau « interdit » au public. Il ajoute que la mise en service officielle devrait avoir lieu d'ici deux mois. Une réception définitive des travaux sera organisée avec les élus et partenaires du projet.
- **ENTEND** Monsieur PERROUD revenir sur le problème du passage piéton de Noyer au niveau de la RD12, ce qui, à ses yeux, pose toujours problème car il considère qu'il est inadapté. Il suggère d'aménager un cheminement le long de la chaussée. Monsieur CART indique qu'il va étudier les possibilités d'aménagement. Cependant, en accord avec Monsieur le Maire, il ajoute qu'il ne sera pas envisageable d'installer des barrières de protection en bordure de la RD 12. Monsieur le Maire considère qu'une sécurisation de la circulation piétonne est également souhaitable et urgente sur le plat de Mâcheron.
- **ENTEND** Madame FAVRE VICTOIRE s'interroger sur la délimitation des deux zones 30 successives, route de Commelinges, qui pourraient n'en faire qu'une seule. Monsieur CART indique que cela se joue sur quelques mètres et que les véhicules ne peuvent a priori pas ré accélérer.
- **ENTEND** Monsieur le Maire indiquer que les cambriolages sur le Chablais ont augmenté de 73% très majoritairement connues sur le Bas Chablais. Les services de la Gendarmerie sont particulièrement mobilisés sur ce dossier. Cependant, ils sont confrontés à des manques d'effectifs (100 policiers sur le secteur police et 36 gendarmes sur le secteur gendarmerie) et disent que la mise en place de ZSP (Zone Sécurité Prioritaire) sur le secteur d'Annemasse incite la délinquance à se déplacer vers le Chablais.
- **ENTEND** Madame SPECIA s'interroger à la suite de la mise en œuvre de la redevance incitative sur les ordures ménagères par la communauté de communes du Bas-Chablais. Monsieur le Maire indique que cela n'est pas à l'ordre du jour actuellement. Monsieur DEVILLE ajoute que sur le Bas-Chablais, il a été constaté que pour éviter de payer la redevance, certains habitants déposent leurs déchets soit chez leur voisin, soit de manière sauvage. Monsieur CART confirme que les problèmes ont été identifiés par la CCBC et que des mesures sont mises en place pour y remédier. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire  
Jean-Pierre FILLION.